



Réf. Farde e-Assemblées : 2423435

N° OJ : 71

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/11/2021

**Objet :** Subsidés aux associations qui promeuvent la visibilité du service Petite Enfance et aux organismes qui sont au service de la Petite Enfance.- Désignation des bénéficiaires et du montant attribué.- Année 2021.

Le Conseil communal :

Considérant que les demandes de subsidés introduites auprès de la Ville par l'asbl BME, l'asbl La Ribambelle, Halte Accueil de la Senne, l'asbl Robin Hook (BABYSSSES) et l'asbl Grandir Ensemble à Laeken concernent soit un projet visant la visibilité du service de la Petite Enfance lors des activités du Vaux-Hall summer 2020 en réalisant un baby-corner (l'asbl BME), soit un projet visant à améliorer l'accueil d'enfants issus de milieux précarisés, habitants le centre de Bruxelles (l'asbl La Ribambelle), soit un projet visant des activités enfant-parent (l'asbl Grandir ensemble à Laeken) ou l'organisation des activités artistiques et créatives pour les tout petits (0-3ans) ;

Vu que des crédits budgétaires sont disponibles à l'article 84497/33202, à hauteur d'un montant de 40.000,00 EUR ;

Considérant que lesdits subsidés seront répartis et la liquidation dudit subsidé sera divisée comme suit (ED 21/41454) :

- 5.000,00 EUR pour l'asbl "La Ribambelle Halte Accueil de la Senne", rue Van Artevelde 85-87 à 1000 Bruxelles;
- 10.000,00 EUR pour l'asbl "Robin Hook" (BABYSSSES), rue Vandenbranden 20 à 1000 Bruxelles;
- 10.000,00 EUR pour l'asbl "Grandir Ensemble à Laeken", boulevard Emile Bockstael 160 à 1020 Bruxelles;
- 4.000,00 EUR pour des prestations de l'année 2020 pour le baby-corner lors du "Vaux-Hall Summer" situé dans le parc de Bruxelles effectué par l'asbl "Brussels Major Events", rue de la Madeleine 51 à 1000 Bruxelles;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique :

Octroyer et autoriser la liquidation des subsidés aux associations qui promeuvent la visibilité du service Petite Enfance et aux organismes qui sont au service de la petite enfance, pour un montant total de 29.000,00EUR comme suit, à l'article 84497/33202 pour l'année 2021 (ED21/41454):

- 5.000,00 EUR pour l'asbl "La Ribambelle Halte Accueil de la Senne", rue Van Artevelde 85-87 à 1000 Bruxelles;
- 10.000,00 EUR pour l'asbl "Robin Hook" (BABYSSSES), rue Vandenbranden 20 à 1000 Bruxelles;
- 10.000,00 EUR pour l'asbl "Grandir Ensemble à Laeken", boulevard Emile Bockstael 160 à 1020 Bruxelles;
- 4.000,00 EUR pour des prestations de l'année 2020 pour le baby-corner lors du "Vaux-Hall Summer" situé dans le parc de Bruxelles effectué par l'asbl "Brussels Major Events", rue de la Madeleine 51 à 1000 Bruxelles.

Annexes :

